

Observation n°170 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposée à cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

Je ne comprends pas même comment ce dossier vieux de 15 ans est toujours d'actualité !

En effet :

- a) Le 3ème plan national Outarde 2020-2029 proscrit l'éolien dans les ZPS Outarde.
- b) La Cour a exprimé l'insuffisance des mesures d'évitement (elle aurait pu y associer les mesures de réduction) qui ne permettraient pas d'exclure les atteintes aux chiroptères.
- c) L'évitement qui doit être recherché doit conduire à zéro perte nette de biodiversité et même un gain, donc elle est fondée à exiger la dérogation de l'article L411-2 qui n'ayant pas été sollicitée conduit inévitablement au rejet de l'autorisation.

Que fait ce dossier ici est maintenant à Doussay ?

Non à ce projet.

Cordialement,

Anais Cheron